

du Haut Adour

Editorial

Depuis plus de trois ans, le Contrat de Rivière du Haut Adour suit son chemin près de l'Adour, et voit de nombreuses actions concrètes se réaliser.

En premier lieu, le volet "amélioration de la qualité de l'eau" voit deux grands pas en avant se réaliser sur le territoire du Contrat de Rivière. D'une part, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) de l'Adour est entré en service sur la majorité des communes couvertes par le Contrat de Rivière (les autres communes faisant appel à des structures privées). D'autre part, l'année 2006 est celle de la mise en service de la station d'épuration de Bagnères-de-Bigorre.

Enfin, les projets de réhabilitation et d'extension des réseaux de collecte des eaux usées continuent d'émerger sur plusieurs communes du territoire.

Le second volet important du Contrat de Rivière concerne la "restauration et l'entretien de l'espace rivière". Riverains de l'Adour, vous aurez sûrement remarqué le passage du technicien rivière en charge du diagnostic des berges et du lit de l'Adour et de ses affluents, afin de mener à bien les différentes phases de restauration de la rivière. Sa connaissance du milieu permet d'envisager

des travaux dans le respect de cette rivière, que l'on souhaite laisser naturelle ; ce qui n'enlève en rien la responsabilité de chaque propriétaire riverain en terme d'entretien des berges.

L'année 2005 a également permis l'émergence du projet de cheminement le long de l'Adour par l'intermédiaire d'un réseau de découverte au sein des communes du territoire du Contrat de Rivière. Différentes approches thématiques liées à l'eau y seront abordées. Dix communes se sont portées candidates pour ce projet. 2006 sera l'année de la préparation physique des panneaux de découverte, et d'un premier support papier de communication.

Ces opérations rappellent que chacun de nous a son rôle à jouer dans la préservation du précieux patrimoine naturel que représente le Haut Adour. Un dernier mot pour souhaiter la bienvenue à Marion CHERRIER au poste d'animation du Contrat de Rivière pour les 2 dernières années, assurant la tâche qui lui a été confiée avec un grand professionnalisme.

M. Jean-Paul RIGAL,
Président du Syndicat Mixte
du Haut et Moyen Adour.

Le projet de cheminement le long de l'Adour

Le projet de "Chemin des Adours" est déjà dans les têtes lorsque naît l'idée de création du Contrat de Rivière du Haut Adour en 1989.

En 1996/97, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Bigorre-Pyrénées est chargé de réaliser une première étude de faisabilité. Cette étude présente la rivière comme "l'épine dorsale de la vallée, élément fondateur du bassin versant, et fédérateur de liaison entre les villages et bourgs". L'Adour est définie en tant que "cordon ombilical de la vallée, support idéal de projet de développement regroupant collectivités et population locale".

On parle alors d'un cheminement linéaire le long des berges de l'Adour depuis les portes de Tarbes jusqu'aux différentes sources de l'Adour et de son affluent principal, l'Oussouet. Ce cheminement permet la présentation et la valorisation du patrimoine naturel lié à l'Adour, accompagné de la description du patrimoine bâti lié à l'eau. Promenades à pied ou à cheval, ainsi que pratiques du VTT sont jalonnées de points d'information et d'interprétation (sentier de découverte, point de départ d'activités nautiques...), et de haltes-relais (points de départ des sentiers).

Ce projet ayant été inscrit dans les grandes actions à mener dans le cadre des cinq ans du Contrat de Rivière du Haut Adour, le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour a fait appel aux bureaux d'études Axiome Développements et NBH Pro-Création pour réaliser l'étude préalable à la création d'un cheminement le long de l'Adour.

NBH Pro-Création a été chargé de l'approche graphique du projet : logo de l'opération et charte graphique (composition des différents types de panneaux), et dépliant d'appel.

Axiome Développements a réalisé un complément d'études afin de fixer l'ensemble des éléments techniques et financiers nécessaires à la réalisation du projet.



l'Adour

"une rivière à entretenir"

À l'issue de l'état des lieux, un certain nombre de questions s'est posé quant à la pertinence du projet tel qu'il avait été imaginé au départ. Cela concernait les discontinuités de cheminement (parcelles privatives), le passage sur certains tronçons (route à grande circulation automobile), et l'hétérogénéité des chemins empruntés (piste, sentier, goudron ne pouvant satisfaire toutes les pratiques initialement prévues). Les solutions envisagées pour répondre à ces problèmes éloignaient trop le tracé que l'on souhaitait au plus près de la rivière.

au gré de l'Adour

La réflexion a donc été réorientée sur un projet différent ; projet qui se devait de rester cependant tout aussi fédérateur à l'échelle du territoire du Haut Adour. Ce nouveau concept souhaite :

- favoriser la découverte du territoire concerné par l'Adour et ses affluents,
- une mise en réseau des différents sites,
- inviter la clientèle de passage à découvrir le patrimoine lié à l'eau,
- inciter la population locale à se réappropriier l'Adour.

Pour cela, il a été choisi de proposer un maillage de l'ensemble du territoire avec des sites de découvertes thématiques, permettant d'approcher différents aspects des patrimoines naturel et bâti liés à l'eau : architecture liée à l'Adour, us et coutumes liés aux lavoirs, moulins ou industrie, écosystème inféodé à l'Adour, lecture du paysage façonné par l'Adour, approche piscicole, sources sulfureuses, canaux d'irrigation, rigoles, captages...

Dix communes se sont portées candidates pour la première phase d'équipement du territoire couvert par le Contrat de Rivière du Haut Adour.

Le projet d'équipement "Au Gré de l'Adour" se décline sur chaque commune par l'intermédiaire d'un panneau d'accueil, de un ou plusieurs panneaux d'interprétation sur des éléments à mettre en valeur, et de micro-balises si nécessaire.

Ce concept de découverte est suffisamment souple pour pouvoir être adapté en fonction de ce que l'on souhaite présenter sur chaque commune (boucle dans le village, ou sortant du village). Il est tout à fait envisageable, si le contexte le permet, de relier les communes entre elles.

Afin de soutenir le dispositif mis en place dans les communes, un dépliant d'appel est prévu. Un "livret-guide", donnant la possibilité d'approfondir les thèmes abordés, est également envisagé à plus long terme.

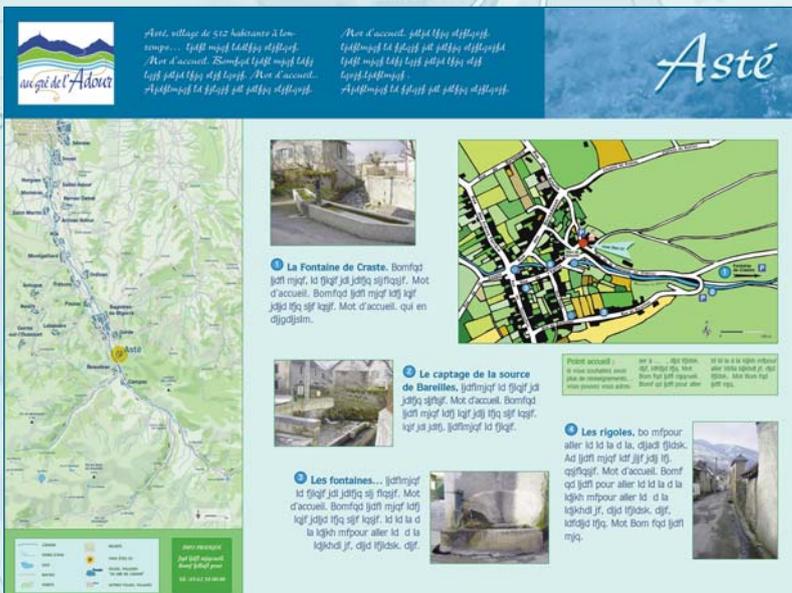
Les dix communes candidates

- Asté, Bagnères-de-Bigorre, Beaudéan, Campan, Hiis, Labassère, Montgaillard, Ordizan, Pouzac, Salles-Adour. La vallée de Lesponne a également été retenue.

Et la suite ?

La deuxième phase du projet "Au gré de l'Adour" est lancée. Outre la recherche de financement pour réaliser l'opération dans de bonnes conditions, il reste une partie non négligeable à réaliser : la rédaction des panneaux d'accueil et d'interprétation, ainsi que la réalisation du dépliant d'appel.

À ce stade de l'opération, un appel est lancé auprès des habitants qui souhaiteraient faire partager la connaissance qu'ils ont de leur commune dans le domaine de l'eau. Tous les avis et savoirs sont les bienvenus ! Vous pouvez contacter l'animatrice du Contrat de Rivière qui notera avec soins vos propositions et remarques.



Panneau d'accueil, installé au départ de la boucle de découverte (120 cm x 80 cm).



Panneau d'interprétation rencontré le long de la boucle (70 cm x 50 cm).



Micro-Balises (10 cm x 7 cm).

Quelques opérations en cours sur le Contrat de Rivière

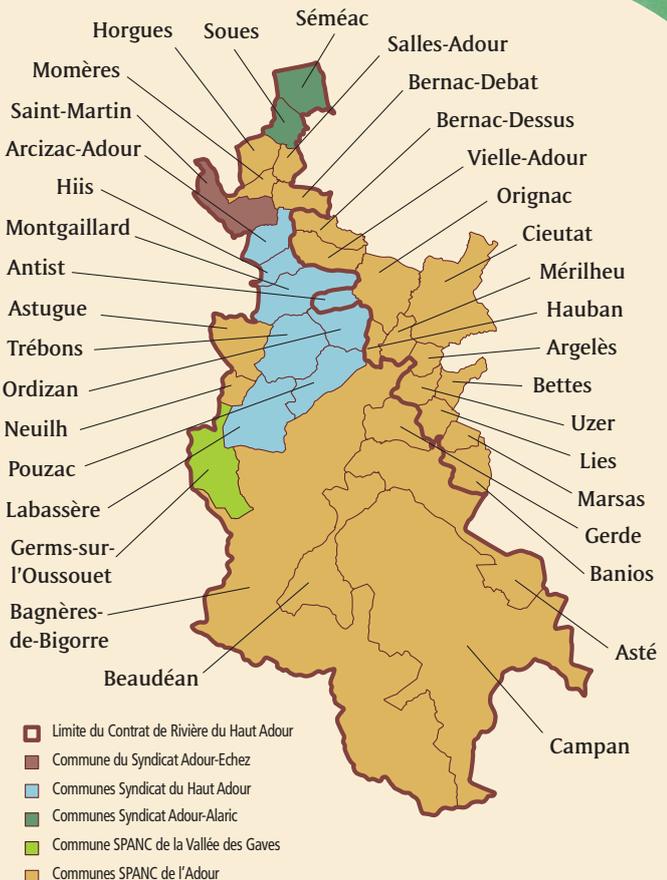
Le point sur... L'assainissement autonome...

Face à la nouvelle obligation de contrôle des assainissements individuels (au 31/12/05), le SPANC de l'Adour a vu le jour par l'intermédiaire du Contrat de Rivière du Haut Adour. Il est opérationnel depuis avril 2005.

23 communes ont choisi d'adhérer au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Adour. Ce service réalise le diagnostic des installations existantes chez les particuliers qui possèdent un dispositif d'assainissement autonome. Cet inventaire sur le terrain permet avant tout un dialogue avec le particulier, et est toujours accompagné de conseils pour améliorer le fonctionnement du système existant (vidange de la fosse, surveillance des regards...). En cas de non-conformité, des préconisations sont proposées pour remettre le système aux normes.

Les techniciens du SPANC suivent également les dossiers de permis de construire présentant un projet d'assainissement autonome, obligatoire pour toute nouvelle construction. Ils vérifieront au cours du chantier si l'installation est conforme, et ce, en fonction de la nature du sol, de la pente, de la distance par rapport à la maison, aux arbres avoisinants... Enfin, vous devrez également faire appel au SPANC pour toute demande de certificat d'urbanisme.

ORGANISATION DES SPANC SUR LE HAUT ADOUR



■ Le SPANC de l'Adour couvre le territoire du Haut Adour depuis Campan jusqu'à Horgues. Les contrôles ont débuté en mai 2005, et sont répartis chaque année sur l'ensemble des communes.

● Contact : SPANC de l'Adour
Parc Industriel de la Haute Bigorre
1, avenue des Victimes du 11/06/44 - 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
Tél. 05 62 91 92 32 ou spanc.adour@wanadoo.fr

■ Les 8 communes du Syndicat AEP et assainissement du Haut Adour ont choisi de faire appel à la SAUR pour permettre le contrôle de l'assainissement non collectif. Le début des contrôles est prévu pour le 2^d semestre 2006.

● Contact : Maxime CAZAJOUS, SAUR France
9, boulevard Castelnau - 65500 VIC-EN-BIGORRE
Tél. 06 67 20 07 43 ou mcazajou@saur.fr

■ Appartenant au Syndicat d'Assainissement Adour-Alaric, Séméac et Soues seront suivies par la Compagnie Générale des Eaux*. Les contrôles doivent débuter au cours du 2^d semestre 2006.

● Contact : Jean-François BELARDI, Syndicat Adour-Alaric
2, avenue du Bois - 65800 AUREILHAN
Tél. 05 62 36 29 38 ou adour-alaric@wanadoo.fr

■ La commune de Saint-Martin fait partie du Syndicat Adour-Echez qui a la compétence concernant le contrôle de l'assainissement autonome. Le Syndicat fait également appel à la Compagnie Générale des Eaux* pour ces contrôles, qui débuteront pendant le 2^d semestre 2006.

● Contact : Syndicat Adour-Echez
Mairie, 65380 BENAC - Tél. 05 62 45 42 12

■ À cheval sur les 2 bassins versants (Adour et Gave), Germs-sur-l'Oussouet a intégré le SPANC de la Vallée des Gaves. Les contrôles ont eu lieu en mars 2006.

● Contact : SPANC de la Vallée des Gaves
SMDRA - 4 rue Edmond Michelet - 65100 LOURDES
Tél. 05 62 42 64 98 ou smdra@wanadoo.fr

*Vous pouvez directement vous adresser à :
André GRISSEILLE, Compagnie Générale des Eaux
ZI Kennedy - Rue Neil Armstrong - BP 15 - 65311 LALOUBERE cedex
Tél. 05 62 56 36 09 ou andre.grisseille@veoliaeau.fr

Les contrôles prévus et actuellement connus : 35 abonnés sur Asté, 99 sur Astugue, 372 sur Bagnères-de-Bigorre, 215 sur Beaudéan, 252 sur Bernac-Debat, 1100 sur Campan, 71 sur Gerde, 103 sur Germs-sur-l'Oussouet, 161 sur Horgues, 45 sur Momères, 44 sur Neuilh, 82 sur Saint-Martin, 162 sur Salles-Adour, 8 sur Séméac, 15 sur Soues.

Vison d'Amérique ou Vison d'Europe ?

*Petit mammifère
carnivore présent sur le territoire français,
le vison se décline sous deux espèces distinctes :
Visons d'Europe et d'Amérique.*



Vison d'Europe

Mustela lutreola

Signe distinctif : corps mince et allongé, tête aplatie, museau court, petites oreilles rondes (peu visibles, masquées par la fourrure), membres courts, poils blancs sur la lèvre supérieure et sur le menton ; poil de jarre brun-chocolat, poil de bourre brun-gris. **Poids :** 400 à 650 g (femelle), 600 à 1200 g (mâle).

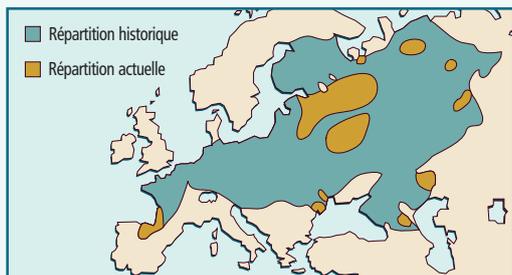


Vison d'Amérique *Mustela vison*

Signe distinctif : jamais de blanc sur la lèvre supérieure, forme variable de la tache sur le menton (peut même être absente).

Poids : plus gros, 550 à 1000 g (femelle), 800 à 2000 g (mâle).

Autrefois largement répandu sur le continent européen, le Vison d'Europe ne subsiste aujourd'hui plus que sous forme de populations fragmentées. Cette espèce est aujourd'hui un des mammifères carnivores les plus menacés d'extinction d'Europe. Plus proche de nous, la population d'Europe occidentale se répartit de part et d'autre de la chaîne des Pyrénées occidentales (Régions Aquitaine et Pays Basque espagnol).



Aire de répartition du Vison d'Europe.

Les causes de déclin du Vison d'Europe sont multiples :

- **Dégradation de son habitat :** régression des zones humides, recalibrage des cours d'eau, travaux en rivière non adaptés,
- **Pollution de l'eau :** diminution des proies disponibles (34 % de batraciens, 24 % de rongeurs, 21 % de jeunes oiseaux et 20 % de petits poissons) et de la capacité de reproduction de l'espèce,
- **Destruction directe :** le Vison d'Europe a longtemps été piégé pour sa fourrure (il est protégé en France depuis 1972). Les campagnes d'empoisonnement visant à réduire les populations de Ragondins et Rats musqués ont également participé à sa destruction. Il est également victime de la circulation automobile, et subit la prédation des chiens.
- **Expansion du Vison d'Amérique :** introduit pour des fins de production de fourrures pendant l'entre-deux guerres, ce Vison s'est échappé des élevages, et s'est progressivement installé dans les milieux propices à la vie du Vison d'Europe au détriment de ce dernier. Le Vison d'Amérique est présent dans les Hautes-Pyrénées (hormis la vallée d'Aure).

Afin de lutter contre la régression du Vison d'Europe, un plan national de restauration de l'espèce s'est déroulé sur une période de 5 ans (de 1999 à 2003 ; un second plan est en cours d'élaboration).

Le département des Hautes-Pyrénées fait parti du périmètre d'action prioritaire.

Ce plan prévoyait :

- ♦ des actions de protections des habitats,
- ♦ des mesures réglementaires (interdiction des pièges tuants dans les zones humides ou au bord de l'eau, adaptation de la lutte contre les nuisibles...),
- ♦ un programme de contrôle du Vison d'Amérique,
- ♦ un projet d'élevage conservatoire d'animaux issus de la population franco-espagnole,
- ♦ un volet de sensibilisation et d'information du public,
- ♦ un programme d'études visant à mieux connaître l'espèce.



Périmètre d'action du plan national de restauration.

Important : si vous découvrez ou capturez un Vison, vivant ou mort, ou si vous rencontrez des difficultés d'identification d'un animal, merci de prévenir le plus rapidement possible le Docteur Pascal FOURNIER (06 08 31 15 42).

Actuellement, les actions de conservation de l'espèce se traduisent dans l'adaptation de la lutte contre les animaux classés "nuisibles" et la régulation du Vison d'Amérique :

Adaptation de la lutte contre les animaux "nuisibles", en partenariat avec les acteurs locaux :

- ♦ Abandon de la lutte chimique pour réguler le Ragondin et le Rat musqué au 01/10/06, conformément à la réglementation en vigueur,
- ♦ Remplacement des pièges tuants par des pièges-cages placés dans les zones humides et au bord des cours d'eau,
- ♦ Formation spécifique pour les piègeurs agréés.

Quatre années de régulation du Vison d'Amérique :

- ♦ Une des actions majeures du plan de restauration depuis le début du programme,
- ♦ Recrutement de piègeurs afin d'intensifier la pression de piégeage sur le front de colonisation,
- ♦ Stabilisation du front de colonisation du Vison d'Amérique sur certains secteurs.